



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE

Date: 20 novembre 2009

Ref: 276/09/JOW/AS

Architecture et Qualité de Vie

Déclaration du CAE sur l'Architecture et le Développement durable¹

Adoptée par l'Assemblée Générale du CAE

Finale

(Traduction - Original English)

Nous, responsables et représentants de la profession d'architecte estimons que la conception du cadre de vie bâti a une fonction essentielle en vue d'assurer la survie de la race humaine et de milliers d'autres espèces vivantes, l'intégrité de la terre et sa biodiversité, et que celui-ci constitue le patrimoine des générations futures, actuellement menacé par le changement climatique et un développement non durable.

Nous sommes conscients que les bâtiments comptent pour près de la moitié de la consommation d'énergie primaire dans le monde occidental, et si l'on ajoute à cela l'impact de l'aménagement du territoire sur le mouvement des biens et des personnes, notre responsabilité en tant que professionnels du cadre de vie bâti va plus loin encore. Les modes de production et les habitudes de consommation non durables exacerbent les changements au niveau de l'environnement et ils peuvent aussi aggraver la pauvreté dans de nombreuses régions du monde. Faisons-nous preuve de sagesse collective pour choisir la voie d'un développement plus durable ?

La notion de conception architecturale durable intègre : la prise en compte de la sauvegarde des ressources naturelles et de l'efficacité énergétique ; des bâtiments et matériaux sains ; un aménagement du territoire qui prenne en compte les aspects écologiques et sociaux ; la protection et l'amélioration de la biodiversité ; ainsi qu'une sensibilité esthétique qui inspire, affirme et ennoblit. La conception architecturale durable réduit de manière significative les impacts de l'homme qui sont néfastes pour l'environnement naturel, tout en améliorant la qualité de vie et le bien-être économique.

Les forces du marché ne peuvent à elles seules assurer un développement durable ; en effet, le changement climatique a été décrit comme le « plus grand échec du marché »². Nous incitons les gouvernements à aboutir rapidement à un accord contraignant, fondé scientifiquement et de nature équitable, en vue de stopper l'augmentation permanente de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ceci permettra aux nations et aux régions d'établir et de mettre en œuvre une taxation et des régimes réglementaires adaptés, et cela permettra aussi le commerce de CO₂ et le transfert de technologies de manière à favoriser l'innovation et le développement dont nous avons besoin et pour lesquels la profession d'architecte est prête à s'engager.

Nous pensons, avec force, que les principes de développement durable et de cycle de vie des bâtiments sont inséparables et que, pris ensemble, ils permettent de s'écarter des approches basées uniquement sur le coût initial, qui se sont avérées si destructrices.

La crise environnementale, économique et énergétique actuelle, et le besoin d'un développement urbain durable, imposent une approche de l'architecture et de l'urbanisme qui vise aussi bien la ville que les bâtiments individuels en tant que systèmes interactifs complexes qui ont des relations étroites

¹ Ce texte a été rédigé principalement par le CAE avec des contributions des Régions I et II de l'UIA et de l'UMAR.

² Dans le rapport préparé pour le gouvernement du Royaume-Uni en 2007 par Lord Stern, que l'on peut télécharger à l'adresse suivante : <http://www.occ.gov.uk/activities/stern.htm>

et fortes avec leur environnement naturel. Il est essentiel que la qualité de la vie soit déconnectée de l'utilisation irresponsable de ressources non renouvelables.

Nous sommes convaincus que des actions urgentes sont nécessaires pour traiter ces problèmes fondamentaux et pour renverser la tendance actuelle.

Eu égard à :

- la **Déclaration d'interdépendance pour un avenir durable du Congrès mondial des architectes de l'UIA/AIA** à Chicago (juin 1993) ;
- la politique en matière de développement durable de l'Union méditerranéenne des architectes (2006) ;
- la politique du CAE sur l'architecture et le développement durable approuvée par l'Assemblée générale du CAE en avril 2007 ;
- la **Charte de Leipzig sur les villes européennes durables**, adoptée en mai 2007 par les Ministres de l'UE pour le développement urbain et la cohésion territoriale et du suivi qui lui a été donné ;
- **aux Conclusions du Conseil sur l'architecture : contribution de la culture au développement durable, novembre 2008.**

Dès lors, la profession d'architecte s'engage pour sa part à entreprendre les actions suivantes :

1. Modifier nos pratiques professionnelles individuelles

Placer le développement durable au cœur de nos pratiques et de nos responsabilités professionnelles ; promouvoir et adopter des stratégies de réduction et d'adaptation au changement climatique ; développer et améliorer sans cesse les pratiques, les procédures, les produits, les connaissances, les services, les techniques et les normes qui permettront la mise en œuvre d'une conception durable ; œuvrer en vue de s'assurer que tous les éléments existants et futurs de l'environnement bâti - s'agissant de conception, de production, d'utilisation et éventuellement de réutilisation – soient au niveau de standards de conception durable requis, tendant vers l'objectif d'atteindre un niveau d'émissions zéro pour le cadre de vie bâti.

2. Promouvoir la conception durable

Inclure l'information sur la performance environnementale et énergétique dans tous les concours d'architecture, les prix d'architecture publics et les procédures de sélection, en tant que critère d'évaluation, chaque fois que cela est opportun ; stimuler la publication de ce type d'information en accompagnement de tous les articles d'architecture.

3. Encourager la connaissance et la compétence en matière d'environnement

Soutenir la création de programmes d'enseignement permettant à tous les étudiants en architecture et urbanisme, qu'ils soient en formation ou diplômés, d'acquérir la maîtrise d'une conception durable, et encourager la formation professionnelle continue et la recherche dans les domaines appropriés.

4. Pratiquer le leadership institutionnel

Montrer l'exemple de la responsabilité environnementale en initiant et en développant des politiques et des pratiques en matière de conservation des ressources, de recyclage, de réduction des déchets, et des opérations respectueuses de l'environnement, dans toutes les institutions et organisations de la profession.

5. Collaborer dans des approches interdisciplinaires

Inviter les professions apparentées et les acteurs de l'industrie à développer des approches interdisciplinaires par rapport aux formations, aux initiatives en matière de recherche et aux pratiques industrielles, qui favorisent un avenir durable ; et s'efforcer de promouvoir des politiques, des réglementations et des pratiques au sein des gouvernements et des administrations et dans les milieux d'affaires, afin de garantir que la conception durable devienne une pratique normale.

6. Elargir les services offerts et le rayon d'action au niveau national et international

Collaborer avec des organisations nationales et internationales en vue de promouvoir des efforts en faveur d'un avenir durable au plan mondial.